

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATIONS N° 2022-051 DE LA COMMUNE DE REOTIER

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille deux

Et le vingt trois septembre

A 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Absent-Excusé : Michel COLLOMB

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : *Frais de participation au Congrès des Maires de France.*

Monsieur Michel MOURONT, expose à l'assemblée, que les 22, 23 et 24 novembre 2022, se déroulera à Paris le 104^{ème} Congrès des Maires de France et qu'il serait intéressant pour la Commune que Monsieur le Maire puisse y assister et propose aux adjoints et aux Conseillers Municipaux qui le désirent de participer à ce congrès.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : 10 pour – 0 Contre – 0 Abstention

- *Approuve l'expose de Monsieur MOURONT Michel – Marcel CANNAT Maire n'a pas participé au débat et au vote.*
- *Accepte de prendre en charge la totalité des frais de participation au Congrès des Maire de France.*
- *Autorise Monsieur Michel MOURONT 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le 1^{er} Adjoint
Michel MOURONT

